

Montauban, lundi 26 juillet 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Ville de Montauban classée « Station de tourisme »

En 2016, la ville de Montauban a obtenu le classement de « Commune touristique » par arrêté préfectoral. Dans la continuité de cette démarche, la Ville vient d'être classée en « Station de tourisme » véritable reconnaissance favorisant ainsi la fréquentation de la commune, permettant son développement ainsi que la conservation et la rénovation de son patrimoine.

Attribué pour une durée de 12 ans, le classement de la commune de Montauban en « Station de tourisme » représente une réelle opportunité d'attractivité du territoire mais aussi un intérêt non-négligeable dans l'accroissement de l'activité touristique et économique.

Jusqu'à présent, Montauban était classée comme « Commune touristique », premier niveau de classement selon trois critères : proposer un office de tourisme classé, des animations touristiques et une capacité d'hébergement destinée à une population non permanente.

Seules les communes mettant en œuvre une politique active d'accueil, d'information et de promotion touristiques ainsi que la mise en valeur de leurs ressources naturelles, culturelles et sportives tout au long de l'année peuvent être érigées en stations classées de tourisme.



Contact presse

Service communication

Ville de Montauban | Grand Montauban

contactpresse@ville-montauban.fr

05 81 98 20 90 | 05 63 22 12 97